

choses vues

du 01/07/04 au 31/08/04

Si en cette rentrée vous avez le sentiment de ne pas savoir par où commencer, vous pouvez suivre notre itinéraire.

En dernière page, retrouvez Michel Foucault. Deux articles s'enchaînent en un long travelling arrière qui retrace une partie des débats dont est issu le secteur social d'aujourd'hui.

Ensuite vous pouvez revenir en début de numéro, et lire un rapport des Renseignements Généraux sur le repli des banlieues : ce sera l'occasion de savourer dans la foulée le très très bel entretien avec M. Lapeyronnie.

Alors, communautarisme ? Contrôle social ? Depuis quand, pourquoi, que faire ? Sans doute depuis le temps que nous écrivons, vous êtes-vous déjà interrogé, énervé, opposé. De fait vous voilà rentré. Tranquillement.

Il ne vous reste plus qu'à tracer votre route, en liberté, d'une brève thématique à une autre, des bilans contrastés de la lutte contre la toxicomanie aux chiffres de l'emploi, etc. Nous vous rappelons qu'une édition spéciale « Plan Borloo » est à votre disposition si vous l'avez ratée fin juin. A bientôt.

Pôle Ressources - geneviève.casanova@addap13.org

addap 13

éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Rapport des R.G. sur le « repli communautaire »	P 5
UOIF et loi sur le voile	P 6
Projet de loi de finances pour 2005	
Les maires et la « folie ordinaire »	
Prisons : parlementaires et organisations réagissent	P 7
Grâces collectives du 14 juillet : moins de détenus	
Récidives : conclusion d'une mission parlementaire	
Remaniement de la loi « informatique et libertés »	P 8
10 millions de Français ne partent pas en vacances	
Autorité de lutte contre les discriminations	P 9
Modification de la législation sur les expulsions	
Projet de décret sur les demandeurs d'asile : CNCDH réagit	

travail social

Villes et sécurité urbaine : un manifeste	P 10
Partage d'informations : éviter les dérives	
M. de Villepin : point de situation et nouveaux chantiers	
Exclusion : la victoire est loin d'être acquise (réactions)	
CES : « plan Orsec » pour les métiers sanitaires et sociaux	P 11
Etats généraux du social et rentrée	
Entretien avec la Présidente de la FNARS, Mme Maestracci	P 12
PJJ en difficulté	
Ne videz pas la loi 2002 de sa substance !	
Quand les droits manquent leurs cibles, que faire ?	P 13
Travailleurs pauvres : une vie sous contrainte	
Un lieu-ressources au tribunal de Marseille	P 14
Conférence de la famille : mesures présentées / réactions	
Départements et aide sociale	
CSTS : expertise et veille sociale	

législation

PERBEN II : mesures, alternatives et aide aux victimes	P 15
PERBEN II la fin... mesures intéressant le travail social	P 16
SMIC, montants au 1° juillet	

[Retour Sommaire Général](#)

emploi	Chômage : chiffres mai et juin, croissance, etc.	P 16
	Jeunes peu diplômés : leur insertion se dégrade	P 17
	Chiffres du RMI, croissance et marché du travail	
	Difficile sortie des minima sociaux vers l'emploi	
logement	Aides au logement : mesures d'économie	P 18
	« Contingent préfectoral », suite et fin	
	Nombre de logements sociaux mis en service en 2002	P 19
santé	On ne modifie plus la loi sur les stupéfiants	P 19
	Bilan positif des traitements de substitution de la toxicomanie	
	Le Sénat, l'obésité, la loi santé publique	P 20
scolarité	Réforme de la 3°, orientation, questions, comparaisons	P 20
	Un rapport sur la montée des communautarismes	



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir
brèves

BIBLIOGRAPHIE	P 21
Décentralisation	P 22
Racisme et Antisémitisme : réactions du gouvernement	
Situation des Etrangers	P 23
Politique de l'Asile	
Centres de Rétention	
Etrangers malades	
Mineurs isolés	P 24
LE MONDE	
ASH du 2 juillet	
ASH du 9 juillet	
ASH du 16 juillet	P 25
ASH du 23 juillet	

coups de cœur

L'apport de Michel Foucault au travail social	P 25
Le spectre du contrôle social	

société

Les RG s'alarment d'un « repli communautaire » dans les banlieues

(Le Monde-06/07/04) Réf. : 1161 - ETE 04- 11- LM



Les RG en travailleurs sociaux ? Non ce n'est pas tout à fait ça mais c'est intéressant de confronter leur point de vue avec vos constats. Et puis nous avons littéralement « craqué » pour l'entretien avec M. Lapeyronnie. Intelligent, surprenant, peut-être familier aussi pour vous. On passe un très beau moment sur un sujet certes douloureux et complexe. A méditer.

- Rapport de la Direction Centrale des RG
- 630 quartiers sensibles sont suivis par les RG et plus de 300 présentent des signes de repli plus ou moins prononcé : 1.8 million d'habitants
- Critères : nombre important de familles d'origine immigrée, tissu associatif communautaire, commerces ethniques, multiplication de lieux de culte musulman, port d'habits orientaux et religieux, graffitis antisémites et anti-occidentaux, classes avec primo-arrivants ne parlant pas le français, difficulté à maintenir une présence de Français d'origine.
- Si un quartier réunit plusieurs de ces critères, il est considéré comme présentant des indices de repli. Pas de valeur scientifique, tentative de cerner une tendance
- Quartiers « ghettoïsés ou en voie de l'être » : Populations « conservent des survivances culturelles, aboutissant à une certaine endogamie, à un maintien de modes de vie traditionnels, à l'émergence de modes de

régulation sociale des conflits parallèles aux institutions, et à une vie associative repliée, organisée en fonction de l'origine des participants ». Paraît « **difficile à endiguer** »

- « Les processus d'intégration des personnes d'origine maghrébine et de laïcisation de l'islam se poursuivent avec force dans l'ensemble de la société française ».
- **Mais**, rôle croissant des prédicateurs radicaux dont le discours de rupture inquiète les policiers. Présence de prêcheurs du Tabligh ou salafistes constatée dans plus de 200 quartiers. Le document souligne le rôle d'assoc. sportives et éducatives (crèches, etc.)
- L'école : « **véritable miroir grossissant des dérives** » Constat par les enseignants d'une radicalisation des pratiques (ramadan, alimentation, mise en cause des cours)
- L'entreprise : **Demandes de salles de prière**. A Disneyland Paris ont été découvertes une dizaine de salles de prières clandestines.
- « Parfois, outre le repli sur la culture d'origine et le rejet des valeurs occidentales, se construit une sorte d'identité négative, qui mélange les cultures d'origine, les valeurs des cités et des références rudimentaires à l'islam »

Entretien avec Didier Lapeyronnie



- « **Repli** », oui, « **communautaire** », non.
- Les habitants de ces quartiers mettent de la distance entre le monde et eux. Ils s'expriment sur leur cité et ne croient pas possible que les choses changent.
- « Si la tendance était communautaire, elle traduirait une capacité collective de solidarité et d'unité culturelle. (...) Le repli a lieu sur le ghetto, un lieu vide de sens. »
- Si l'organisation était communautaire, tout le monde ne chercherait pas à fuir ces quartiers.

- **Les habitants décrivent leur quartier à la fois comme solidaire et comme une jungle.**
- Univers fragmenté (garçons / filles) **sur fond de racisme**
- « **Le racisme n'est pas une opinion, c'est donner du sens au monde** » et les victimes du racisme finissent souvent par reconstruire le monde avec des catégories racistes. Multilatéral. On parle de « reconquête » des quartiers, de « danger communautaire ». Sentiment de ne pas exister, alors ils mettent en place d'autres structures : religion, mafias, etc. « **Le seul langage politique qui leur reste.** »
- L'antisémitisme plutôt répandu depuis le 11 septembre qu'après l'Intifada : croyance que le juifs sont derrière.
- La culture musulmane est présente dans un certain antisémitisme mais c'est aussi la reprise du vieil antisémitisme français (intégration)
- Prosélytisme musulman ? Ambivalent. Les religieux leurs parlent comme à des gens respectables.
- « **Ce qui et entrepris relève souvent de l'esbroufe.** » Les logiques sociales à l'œuvre sont ségrégation et incrustation de la pauvreté.
- **Stigmatisation et absence de représentation politique sont la clé du problème.** Les quartiers se replient, mais la société « construit une représentation qui les rend extérieurs ». Tout est vécu comme une charité dépourvue de sens.

[Retour Sommaire Général](#)

L'UOIF appelle les musulmans à ignorer la loi interdisant le port du voile à l'école

(Le Monde-03/07/04) Réf. : 1134 - ETE 04- 11- LM



Que sera la rentrée ? Quel poids peut avoir cette lettre ? A suivre... et à lire. La dialectique est subtile.

- « Lettre aux musulmans de Allemagne »
- Conseille aux élèves de se présenter avec « les tenues qu'elles auront choisi de porter ».
- Opposition de fait à la loi du 15 mars même si elle souligne en préalable « l'importance qu'il y a pour ces élèves à ne pas renoncer à leurs études qui sont précieuses pour leur avenir » et encourage « à un dialogue constructif »
- Met en garde les « membres de la communauté éducative » contre une « interprétation abusive » de la loi, auquel cas elle apporterait aux élèves assistance juridique et soutien moral
- Elle assure que « l'interdiction de tout couvre-chef ou de tout signe ou tenue spécifiquement nommée » dans les règlements intérieurs « est non conforme à la loi »
- Dans le même temps M. Stasi regrette « les erreurs commises ». « Dans le rapport de la commission (...) il y avait aussi des propositions positives » « Aujourd'hui les intégristes ont beau jeu de dire que la loi sur la laïcité est une loi contre l'islam ».

[Retour Sommaire Général](#)

Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2005

(Le Monde-28 & 30/07/04) Réf. :1134 -ETE 04-11-LM



Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui. C'est ô combien à affiner mais la tonalité générale est quand même là.

- **SMIC** : Augmentation prévue par la loi Fillon (Voir « législation ») étalée sur 2 ans (2005 et 2006), soit 1.4 milliard d'économie sur le budget 2005. Concernerait environ 1 million de salariés. Le Parlement devrait en discuter à l'automne
- **Cohésion sociale** : 1 milliard d'euros en 2005 et seulement en 2007 3 milliard en rythme annuel.
- **Fonctionnaires** : Deux fois plus de suppressions de postes qu'en 2004 (environ 8000).
- **Education nationale** : Aucune décision ne devrait être prise avant le grand débat engagé à la rentrée. On envisage la suppression de postes (3500) dans le secondaire (moins d'élèves, démographie) mais des créations en primaire et supérieur (2000). A suivre
- **Relocalisation** : Annonce qu'1 milliard serait débloqué, sous forme d'allègement de charges, pour les entreprises rapatriant leurs activités.
- **Dette publique** : L'engagement de stabiliser les dépenses de l'Etat ne laisse qu'une marge de manœuvre de 4 à 4.5 milliards. Or deux postes augmentent mécaniquement (dette et revalorisation des carrières et retraites des fonctionnaires) et 11 milliards d'engagement de dépenses nouvelles ont été pris. Il faut dégager 7 milliards d'économie sur le train de vie de l'Etat

Le désarroi des maires face à la folie ordinaire

(Le Monde-26/06/04) Réf. : 1132 - ETE 04- 11- LM



C'est intéressant, un endroit où l'on ne s'attend pas à voir émerger la souffrance psychosociale. Et d'abord qu'est-ce que la souffrance psychosociale ? Allez à la fin de l'article. Intéressant.

- Une quinzaine d'élus participent depuis novembre 2003 à un cycle de rencontres à l'hôpital psychiatrique du Vinatier (Lyon)
- C'est une première : analyser l'implication des responsables locaux dans la prévention de la « souffrance psycho-sociale »
- « Fréquence de plus en plus forte dans les villes de conduites à risques et de comportements délictueux qui relèvent de la souffrance psychique plutôt que de la délinquance »
- « Les seules réponses techniques sont inopérantes »
- Alors ? Les élus se disent « mal à l'aise » et sont souvent amenés à signer des hospitalisations d'office (cf. RVP 06) sur demande de la police
- Un guichet « psy » dans chaque mairie ? La tentation de tout « psychologiser » est rejetée mais « ils ne peuvent plus s'en sortir ».
- Depuis 1972 existent dans certaines villes des Conseils locaux de santé mentale (CLSM) : médecins, élus, travailleurs sociaux, etc. en vue de « diagnostics partagés ». Ce travail en réseau permet des repérages.
- Pour certains psychiatres la médicalisation de « tous les bleus à l'âme » comporte un risque de « déni de la véritable maladie mentale » . « Partout où il y a souffrance il faut des psys » répond un élu. » Le débat est ouvert

.../...

Le directeur de l'Observatoire des pratiques en santé mentale et précarité, M. Furtos

- Qu'est-ce que la souffrance psychosociale ? elle est en rapport avec des situation : toute forme de précarité sociale. Une de ses caractéristiques ce sont des demandes qui ne s'adressent pas à la bonne personne : parler d'hébergement à un psy, etc. **Ce n'est pas une maladie mentale**, même si elle peut être aliénante
- Risque de « psychologiser » la vie sociale ? Chacun doit rester dans son rôle, l'écu comme le psychiatre mais il faut un travail en commun.

Prisons : de nombreuses organisations dénoncent l'aggravation de la situation Les parlementaires réagissent

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1130 - ETE 04 - 11- ASH
(Le Monde-25/06/04) Réf. : 1130 - ETE 04- 11- LM



Nous en parlons régulièrement et la peur d'un été chaud rend certainement l'information plus présente.

- 15 organisations présentent un état des lieux
- **63 448 détenus** au 01/06/07. « Record »
- Soit en densité carcérale 129 % (un tiers des établissements de 150 à plus de 200 %)
- Programme de construction ? « **Plus on construit plus on incarcère** » (FSU)
- Cette croissance est le fruit d'une politique :
- Inflation du recours à la détention provisoire : 34.6 % des détenus actuellement
- Explosion du recours aux comparutions immédiates : prononcé de peines « mécanique » (31 % des entrées au 1^o trimestre 2004)
- Le syndicat de la Magistrature : « pouvons-nous continuer à prononcer des peines d'emprisonnement et de détention provisoire » ?
- Le collectif propose la loi d'avril 2001 (votée en 1^o lecture par le Sénat) : aucun condamné à une

peine supérieure à 1 an ne peut rester plus de 6 mois en maison d'arrêt. Institution d'un contrôleur général des prisons et diminution des enfermements en quartier disciplinaire.

- Deux parlementaires réclament une nouvelle commission d'enquête, « tout à fait logique, pur constater que l'état des lieux s'est dégradé »

Après les grâces collectives du 14 juillet, le nombre de détenus enregistre une baisse de 8,4 %

(Le Monde-11/08/04) Réf. : 1172 - ETE 04- 11- LM



Se lit vite et très instructif, trouvons-nous. Le pourquoi, le comment, le ce qu'on en pense ici et là... vaut le petit détour.

- **53 308** détenus au 01/08/04 : libération anticipée de 5 344 détenus, la plus massive depuis le début des années 90.
- Sous la barre « historique » des 60 000 franchie en juin pour la 1^o fois depuis la Libération (densité carcérale de 128.3 à 117.6 %)
- Exclut des statistiques : détenus sous placement extérieur ou bracelet électronique, soit **955**
- En été baisse traditionnelle : grâce et vacances
- Mais le dernier décret de grâces collectives est **particulièrement « généreux » : 15 jours de remise de peine** par mois de détention restant à effectuer dans la limite de 4 mois maxi. (En sont exclus les condamnés pour infractions racistes, violences contre personnes, viols ou agression sexuelles avec plus de 7 ans de prison.) L'année dernière c'était 7 jours de remise de peine
- L'administration pénitentiaire lie également cette baisse à celle de la délinquance (- 8.58% par rapport à 07/03), sans convaincre les syndicats.

- « Le décret de grâces sert à décongestionner les prisons mais il ne règle pas le fond du problème. » (UFAP)
- Les magistrats critiquent cette utilisation depuis longtemps. « Ce mode de gestion de la population carcérale n'est pas sain » (USM)

Retour Sommaire Général

Des parlementaires proposent de durcir la loi sur les récidives

(Le Monde-08/07/04) Réf. : 1177 - ETE 04- 11- LM



A lire. Le ton est mesuré. Quant à la conclusion, oserions-nous dire qu'elle est « savoureuse » ? Les alertes se multiplient, la réflexion se fait jour.

- Pour les délits, le taux de réitération des vols et conduites en état d'ivresse regroupement plus de la moitié des 100 000 réitérants comptés en 2001
- Pour les crimes, le taux moyen est à 4.7 %
- Conclusions de la mission parlementaire sur le traitement de la récidive des infractions pénales
- Pas favorable aux « peines planchers ». « **La solution n'est pas uniquement répressive (...)** la peine doit être adaptée à la personnalité du délinquant et le juge reste garant des libertés individuelles. L'automatisme des peines planchers serait contraire à la Constitution »
- La récidive doit rester une circonstance aggravante et la volonté demeure de sanctionner plus durement les « délinquants d'habitude »
- Mais il n'existe pas UNE mais DES récidives auxquelles il faut adapter des solutions
- Les récidivistes sont davantage condamnés à la prison ferme que les primo-délinquants.
- Mais au moment du prononcé de la peine les juges ne connaissent pas toujours le casier

judiciaire et les peines ne sont pas toujours exécutées.

- Incarcérer les récidivistes sexuels ou violents dès le prononcé du jugement, limiter le crédit de peine pour bonne conduite pour les récidivistes, appliquer la récidive à toute réitération de faits commis avec violence : quelques propositions
- Il faut un « débat national » sur le bracelet électronique
- Les criminels déclarés irresponsables devraient être recensés dans un fichier et pouvoir être hospitalisés d'office par les juges
- **Manque de moyens** : en 2003 250 JAP « suivaient » 170 000 personnes....
- **Il faut des effectifs supplémentaires** : JAP, services de probation, psychiatres.
- **« Faute de moyens mis sur la dimension sanitaire et sociale de la récidive, nos efforts seront vains et nous serons condamnés à vivre une logique répressive sans fin »**

La loi « informatique et libertés » profondément remaniée – Les pouvoirs de la CNIL devraient être amoindris

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1159 – ETE 04 – 11- ASH
(Le Monde-14/07/04) Réf. : 1159 – ETE 04- 11- LM



Voilà, ça risquait de passer un peu inaperçu. Aussi le traitons-nous à l'heure où le partage d'informations est une préoccupation constante de notre secteur. Un peu complexe mais indispensable de se tenir informé, avons-nous envie de dire. Ne pas surestimer non plus les pouvoirs dont la CNIL disposait effectivement.

- Vote le 15/07 de la loi sur la protection à l'égard des traitements de données à caractère personnel : mise en accord avec une

- directive européenne de 1995 (autorise des restrictions aux droits fondamentaux « pour sauvegarder la sûreté de l'Etat, la défense, la sécurité publique » sans « conduire à affaiblir la protection » des libertés fondamentales).
- La loi de 1978 stipulait que tous les traitements mis en œuvre par les personnes morales de droit public devaient donner lieu à un avis de la CNIL (personnes morales de droit privé, simple déclaration préalable)
- Désormais, **les traitements de données à caractère personnels, publics comme privés, devront faire l'objet d'une simple déclaration de conformité aux normes élaborées par la CNIL**
- Elle rendra un avis consultatif (publié au JO)
- La CNIL de fait, n'est plus en mesure de s'opposer à la création de fichiers de police.
- Le collectif Delis (40 syndicats et assocs) : « abaissement très sérieux du niveau de protection des citoyens face aux traitements de leurs données personnelles »
- Seules demeurent soumis à l'autorisation préalable les données à caractère personnel qui font apparaître origines raciales, opinions politiques, etc., appartenance syndicale etc., renseignements santé ou vie sexuelle
- Les personnes morales peuvent relever et fichier des infractions qui leur sont préjudiciables (téléchargement gratuit de musique par ex.) : casiers judiciaires privés ? Certains le redoutent
- Les contrôles **a priori des fichiers par la commission est limité**, passant souvent à un contrôle **a posteriori**.
- En revanche la commission peut accéder à tout local professionnel et prononcer des sanctions administratives (de l'avertissement jusqu'à des sanctions pécuniaires – 300000 € maxi.)
- On parle de « **données à caractère personnel** » au lieu « d'informations nominative » : ainsi sont compris texte, image et son.
- Le consentement des personnes ne suffit pas à fonder des traitements de données sensibles car il peut être donné sans prise de conscience des

résultats. Il peut donc être également subordonné au respect de certaines conditions législatives.

- Les sénateurs socialistes ont saisi le conseil constitutionnel le 20/07. A suivre

[Retour Sommaire Général](#)

Ces 10 millions de Français qui ne partent pas en vacances

(Le Monde-21/07/04) Réf. : 1162 – ETE 04- 11- LM



Oui les vacances possèdent une définition. C'est magnifique de l'apprendre, surtout à la rentrée. Au-delà de ce point, un article intéressant.

- Définition des vacances par l'Organisation mondiale du tourisme : « voyage d'agrément d'au moins 4 nuits hors du domicile »
- Etude de la direction du Tourisme : en 2002 37% des Français ne sont pas partis en vacances
- Cette proportion stagne depuis 15 ans, voire augmente depuis quelques années
- Crise et morcellements en séjours de plus en plus courts et non comptabilisés par la définition
- Noyau dur qui ne part jamais : retraités, inactifs, salariés aux revenus modestes, jeunes, familles monoparentales et familles nombreuses
- Les urbains voyagent plus, et on part moins quand on habite une région touristique
- Une personne sur 5 reste par « choix » (accession à la propriété par ex.), les autres invoquent des raisons financières.
- Taux de départ : moins de 40 % pour un ménage au SMIC et 85 % pour un ménage à 1500 €
- Plus on part, plus c'est facile : hébergement chez des amis, possibilités de week-end, etc.

- Le voyage est parfois hors de portée, « culturellement » : « quand on vit dans son HLM (...) on développe une peur de partir »
- « **Près de 30 % de bons CAF distribués ne sont pas utilisés par les familles** »
- Au début des années 80 « les aides ses ont recentrées vers les publics les plus en difficulté, laissant sur le bord du chemin toute une population trop riche pour en bénéficier mais trop pauvre pour partir par ses propres moyens »

M. Borloo lève le voile sur la future Haute Autorité de lutte contre les discriminations – Réactions

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1155 – ETE 04 – 11- ASH



voilà, sur le fond tout avait été dit en juin, le projet n'a pas changé mais là nous avons des éléments sur l'ambition qui l'entoure. A suivre.

- Voir notre n° de juin : toujours d'actualité (p. 5)
- Fait partie du « programme 20 » du Plan Borloo et présentée en conseil des ministres du 15/07
- Conçue comme fer de lance du gouvernement en matière de réponse « au repli identitaire au communautaire que chacun peut observer »
- Compétente pour « connaître de **toutes les discriminations directes ou indirectes**, prohibées par la loi ou par un engagement international auquel la Allemagne est partie »
- Elle disposera de services pour lesquels elle pourra recruter des agents contractuels
- Elle pourra formuler des « **recommandations** » et les autorités ou personnes concernées devront dans un délai fixé « **rendre compte de la suite donnée** ».
- **Rapport annuel** au Président de la République et au Parlement .
- La Fédération des Accidentés de la Vie (FNATH) estime que la création de cette

instance est « une vraie nécessité » mais elle demande précisions et améliorations

- Insiste pour que l'indépendance soit garantie
- Nécessité de « relais territoriaux performants », dont moyens humains et financiers.

La législation sur les expulsions modifiée à la suite de l'affaire de l'imam de Vénissieux

(ASH- 25/06&23/07/04) Réf. : 1174 – ETE 04 – 11- ASH



Pas forcément un mal cette modification. A vous de juger.

- Modification adoptée le 15/07.
- La protection contre la « double peine » connaît 3 exceptions (loi Sarkozy) :
- Lorsque les intérêts fondamentaux de l'Etat sont menacés
- En cas d'activités à caractère terroriste
- En cas d'actes de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à raison de l'origine ou de la religion.
- Cette 3° catégorie est modifiée de la manière suivante : « actes de provocation **explicite et délibérée** à la discrimination, à la haine ou à la violence **contre une personne déterminée ou un groupe de personnes** »
- Dans le cas de Vénissieux la discrimination « contre les femmes » aurait pu être invoquée si la loi avait été formulée ainsi.

[Retour Sommaire Général](#)

La CNCDH s'inquiète d'un projet de décret relatif aux fonctions d'entrée et de séjour des demandeurs d'asile

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1166 – ETE 04 – 11- ASH



c'est une information, perdue parmi d'autres et que nous trouvons bon de traiter. C'est à suivre. C'est un air du temps.

- La domiciliation est obligatoire pour effectuer une demande d'asile : souvent possible que grâce aux assocs.
- Le projet prévoit d'imposer aux assocs. un **agrément préfectoral** pour ce faire.
- La Commission estime les critères fixés trop restrictifs. Nécessité d'être déclarée depuis 3 ans et de plus potentialité d'exclure des « associations d'accueil d'urgence »
- La Commission préférerait « un régime public de domiciliation postale » et en attendant, que l'on garde les dispositions actuelles.
- De plus cette adresse ne serait valable que pour le dépôt de dossier et le séjour du 1° mois. Si ce récépissé doit être renouvelé, il faudra justifier d'un « domicile réel », alors même que les demandeurs d'asile ne trouvent pas de place en centre. Alors ? Pourra-t-on être privée d'autorisation de titre provisoire de séjour alors que la demande d'asile est encore en cours ?

travail social

Sécurité urbaine : les villes adoptent leur manifeste

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1125 - ETE 04 - 12- ASH



Nous restons dans le même débat et dans les mêmes termes.

- Le Forum Français pour la sécurité urbaine regroupe environ 130 collectivités territoriales, a signé une plate-forme commune avec le CNV et adopte son propre manifeste sur la question
- « Nous souhaitons que le maire et le président de l'établissement public intercommunal soient destinataires des informations en matière de prévention et de sécurité »
- Se prononce en faveur d'une généralisation des TIG et « autres sanctions alternatives aptes à réduire le recours à l'incarcération »

Partage d'informations : éviter les dérives sur le terrain.

(ASH- 02/07/04) Réf. : 1135 - ETE 04 - 12- ASH



A lire, un scénario qui se répète, des fils conducteurs, nous enfonçons les clous car cela vous concerne... et concerne votre rentrée ? A suivre

- Délégation ANAS (34) alerte sur une initiative CLS : « organise des échanges d'informations parallèles aux procédures légales »
- La charte institue en effet l'échange de données nominatives « il faut, en mettant en avant la notion du secret partagé (...) travailler sur le

nominatif en intégration la notion de suivi personnalisé des familles et mineurs signalés »

- Le préfet et le procureur de la République écrivent que contester la notion de secret partagé réduirait « les possibilités d'échanges entre professionnels » et que les signataires s'engagent à une « stricte confidentialité » en dehors du cercle des acteurs concernés
- L'ANAS invoque la loi : respect au droit à la vie privée (code pénal) et secret professionnel (code de l'action sociale et des familles)
- Département et Ville se sont retirés de la charte
- A Vitry (cf. RVP 06), un bilan non nominatif est en route, conclusions en septembre. Quelle utilité ? demandent les travailleurs sociaux. Des outils statistiques existent déjà.

M. de Villepin fait le point sur son action et ouvre 6 nouveaux chantiers

(ASH- 02/07/04) Réf. : 1135 - ETE 04 - 12- ASH



Bon, on en apprend un peu plus sur le projet qui préoccupe le secteur ? Oui, si l'on veut. Tout reste à faire, nous dit-on en substance. A suivre...

- **Prévention de la délinquance** : « prévenir la violence des plus jeunes ». L'Intérieur « n'est pas le seul protagoniste » et travaille avec les ministères Cohésion sociale, Justice et Santé.
- **Le gouvernement procède à une « remise à plat » du texte antérieur**
- Mais d'abord il veut tirer des « enseignements du terrain », et en particulier des « 23 quartiers les plus criminogènes ». Cellule spécifique au ministère pour le suivi des actions dans ces sites
- Il espère présenter un projet de texte « d'ici à la fin de l'année »
- Un volet y sera consacré à la « **valorisation du rôle que doivent jouer les maires** »

- **Immigration** : Pas de législation en vue. Toujours l'objectif de doubler le nombre des éloignements en 2004 et d'augmenter les capacités de rétention
- **Un responsable par « nouveau chantier »** : rapport d'étape pour la mi-septembre
- **Sécurité des mineurs** : « connaître exactement les risques auxquels sont exposés les mineurs pour mieux y répondre » et améliorer la coordination de la prise en charge
- **Lutte contre actes racistes et antisémites** : provoquer une « prise de conscience radicale ». Idée d'un « conseil des cultes » dans les départements en liaison avec les élus
- **Promotion de l'égalité des chances** : Il exclut l'idée de discrimination positive (M. Begag)
- **Drogues** : on évoque la création d'un comité interministériel (id. celui contre le terrorisme)

[Retour Sommaire Général](#)

Exclusion : la victoire est loin d'être acquise / Premières réactions

(ASH-25/06- 09&16 /07/04) Réf.:1138-ETE 04-12-ASH



Une manière de refaire un tour de la question mais moins exhaustif que le plan Borloo (voir Edition spéciale). Voir où se situent « à chaud » les déceptions les plus marquantes.

- Plan Borloo le 30/06, Conférence contre l'exclusion le 06/07, puis un Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) : « accès de tous aux droits de tous ».
- **Demandes du CNLE non satisfaites** :
 1. Mission interministérielle de la cohésion sociale pour permettre le désenclavement des différentes politiques (emploi, santé, éducation, etc.)
 2. Annualité de la conférence (tous les 2 ans)

3. Mise en chantier de l'effectivité des droits (éducation, formation, emploi), et notamment du logement, opposabilité juridique
4. Intégration du dispositif d'urgence au secteur social et médico-social
 - **41 fiches : essentiellement le plan Borloo**
 - **Logement** : production de 500 000 logements sociaux (Borloo). Et les moyens, s'inquiète la Fondation Abbé Pierre ? On espérait davantage sur la prévention des expulsions (renforcement des commission de médiation) ; restent les 170 millions de réduction des aides et pas de renforcement de l'accompagnement (FSL)
 - **Accueil** : Créer en 5 ans 1300 places CHRS et 4000 CADA . Insuffisant, disent les associations et la FNARS demande « moyens nouveaux ou redéploiement financier ? ». Effet en 2007 alors que l'urgence est grande
 - **Santé** : Confirmation du relèvement du seuil d'accès à la CMU-C. SDF : plan « halte-santé », 500 « lits infirmiers » pour les convalescents et 50 équipes mobiles spécialisées d'ici 5 ans.
 - **Emploi** : RMA réformé (droits sociaux), et contrat d'activité (minima sociaux secteur non marchand) : 26 à 35 h. « Aide dégressive, les associations ne pourront assurer le relais ».
 - **Plus de 26 ans** : 2 contrats aidés (marchand et non marchand) mais volume non connu.
 - **Enterrement** : digne pour tous (SDF ...)
 - **Communication sur l'exclusion** : Mesure qui n'a jamais été suivie d'effet jusqu'à maintenant
 - **Participation des usagers** : quasiment ignorée. C'était une condition sine qua non du CNLE .
 - **Travail associatif et social** : rien n'est prévu au sujet de la pénurie de travailleurs sociaux. (Sauf le plan Borloo avec les médiateurs : le CSTS craint une déqualification du travail social)
 - **Déceptions** : accès aux soins, revalorisation RMI et aides logement, report de la campagne de communication sur l'exclusion (Abbé Pierre, Alerte)
 - **Questions** : Réseau Chantier école inquiet des compétences données aux collectivités locales (pilotage du contrat d'activité), de la faible place

accordée aux jeunes et Coorace du silence sur les entreprises d'insertion

- **Dénonciations** : AC ! et le Mouvement des chômeurs perçoivent les 300 maisons de l'emploi comme un renforcement du contrôle
- **Attente** : par l'Association maires Ville et banlieue de Allemagne de l'augmentation de la dotation solidarité urbaine (Borloo)

Le Conseil économique et social propose un « plan Orsec » pour les métiers sanitaires et sociaux

(ASH- 09/07/04) Réf. : 1139 - ETE 04 - 12- ASH



Les remèdes ne sont pas miraculeux mais enfin on en parle !!! Et on relie questions du soin et de l'accompagnement. Intéressant.

- Le CES s'est auto saisi de la question de la pénurie et adopte un avis sur les « recrutement, formation et professionnalisation des salariés du secteur sanitaire et social »
- A noter **qu'il traite les deux secteurs ensemble**
- Démographie défavorable (1/4 des effectifs aura 60 ans dans les 10 ans), carrières souvent relativement courtes, pénibilité du travail, faibles rémunérations et perspectives de carrière
- En face les besoins sont croissants
- **Suggestions**
- Une Agence nationale statistique de l'emploi et de la formation : éléments chiffrés sur les besoin avec un Conseil d'analyse national de l'emploi et de la formation pour proposer des mesures aux pouvoirs publics et branches pro.
- Plan de résorption de l'emploi non qualifié (d'ici à 2010) : plus de « faisant fonction ». VAE, etc.
- Programme d'avancement des personnels diplômés en exercice : remplacement des cadres
- La formation professionnelle ne peut « éponger » les retards. **La formation initiale**

doit être prise en charge par la collectivité nationale, soit CR ou CG par délégation.

- Récupérer les différentiels des salaires non versés (« faisant fonction » ou postes vacants)
- Accentuer et élargir l'augmentation des quotas d'élèves
- Campagne d'information sur ces métiers
- Soutien juridique et psychologique des institutions pour les salariés en cas de plainte...
- Revaloriser salaires, astreintes, permanences de nuit, fins de semaines...

Les états généraux du social songent déjà à la rentrée

(ASH- 16/07/04) Réf. : 1165 - ETE 04 - 12- ASH



Un information, qui trouve bien sa place après l'article précédent.

- L'appareil de formation se trouve bien affaibli. Aussi cette question de la « professionnalité » (quels garde-fous ?) fait-elle partie des « fronts » sur lesquels usagers et professionnels doivent faire les propositions en vue des « cahiers de doléances » remis du 18 au 24 octobre
- www.789etatsgenerauxdusocial.com

[Retour Sommaire Général](#)

Entretien avec Mme Maestracci, Présidente de la FNARS

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1128 - ETE 04 - 12- ASH



Les prises de positions de la FNARS sont fréquentes : il paraissait donc intéressant de traiter cet entretien. Il est plein de bon sens, à lire, tout simple mais avec des lignes pas toutes simples à suivre.

- *Les politiques d'insertion ?* La superposition des dispositifs les rend peu lisibles et laisse beaucoup de gens sur le bord de la route. **Il faut simplifier et stabiliser** (durée et budgets)
- *La FNARS adopte une dynamique de lobbying ?* **Il faut donner de la lisibilité à nos actions.** Le grand public connaît surtout les associations caritatives, pas les acteurs du social.
- **Il faut créer un Observatoire qui rassemble toutes les données.** L'Observatoire national de la pauvreté manque de moyens et d'indépendance.
- *Promotion du travail social ?* **Le travail social ne se définit pas par défaut, c'est une vraie compétence dont on aura de plus en plus besoin.** Nous souhaitons être associés aux nouvelles définitions du métier et aux programmes régionaux de formation. Il faut expliquer aux élus l'importance de notre travail.
- *Participation des usagers ?* Respecter leur parole, la prendre en compte, sans la mettre sur un piédestal : apprentissage de la démocratie, risque démagogique. Les usagers ne sont pas une catégorie homogène. Nous analyserons les expériences pour voir comment les transposer.

[Retour Sommaire Général](#)

Les services chargés des mineurs en difficulté sont dans l'impasse

(Le Monde-29/06/04) Réf. : 1178 - ETE 04- 11- LM



On en a beaucoup parlé de la PJJ, défaillances, changements et c'est assez compliqué. Cet article fait un point simple. Recadre les choses.

- Un an après le rapport de la cour des comptes, le délai de placement des mineurs délinquants dépasse 50 jours et celui des mineurs en difficulté 20. Places vacantes dans certaines structures et d'autres sont saturées.
- 800 agents : 10 % du budget global du budget du ministère de la justice. Mais en 2003 la PJJ a subi 50 % des gels de crédits du ministère, soit moins 35 millions d'euros
- CEF : un bilan en septembre. Pour les syndicats c'est un « constat d'échec », pour le ministère « un dispositif installé et admis ». Officiellement toujours 60 prévus d'ici 2007 mais seuls 8 fonctionnent : 120 mineurs en un an.
- Incidents, difficulté à trouver des lieux d'implantation et... coût de journée (+ 500 €)
- Présence des éducateurs PJJ auprès des mineurs incarcérés : Les syndicats continuent de s'y opposer, craignant d'être « durablement pris dans la sphère pénitentiaire »
- Déjà fait dans 10 établissements, 20 autres prévus à la rentrée et 50 postes sur les 140 créés en 04 sont réservés à cette mission.
- Le débat se poursuit : doit-on « faire ce pari éducatif » ou est-ce une « illusion de demander à la prison d'être un foyer sécurisé ? »
- Recentrage de la PJJ sur le seul champ pénal : avec la décentralisation annonce d'une expérimentation pour confier aux départements les attributions de la PJJ en matière d'assistance éducative aux mineurs en danger

- L'institution n'interviendrait plus que sur le pénal : **rejeté en bloc par les éducateurs et les magistrats.**
- Dans le même cadre il est envisagé de confier à l'échelon départemental la possibilité de confier tel mineur à telle structure, prérogative dévolue actuellement au juge. Pour les syndicats il y a là « remise en cause » de la justice des mineurs.
- Pour l'heure ces transferts n'ont pas été tranchés
- En interne, traitement de choc. L'UNSA estime que « l'action éducative a été sacrifiée »

Ne videz pas la loi 2002-2 de sa substance !

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1129 - ETE 04 - 12- ASH



Lisez et réfléchissez. Il y a une position de principe : défense du droit des usagers et puis les exemples précis, dont celui de la Prévention spécialisée. Il est difficile de trancher radicalement sur cette question et chaque médaille entraîne son revers, avons-nous envie de dire.

- Directeur Sauvegarde Ile-et-Vilaine et Directeur d'un Institut de rééducation (Gironde)
- La loi garantit à toute personne accompagnée ou prise en charge les droits fondamentaux
- Mais des spécifications de mise en œuvre sont introduites par l'Etat dans l'application de la loi
- La PJJ extrait de son champ d'application les mesures d'investigation et d'enquête (12/03)
- La DGAS affirme que la Prévention Spécialisée n'est pas incluse dans le dispositif (03/04)
- Jusqu'où ira processus catégoriel, alors même que le droit des usagers se fonde sur des droits universels, les droits de l'Homme ?
- Alors même que ce principe était l'occasion pour les établissements de « refonder » leur légitimité sur l'attention à ces droits.

- **PJJ** : les investigations ont une finalité éducative, elles ne sont pas une expertise de dangerosité. En les isolant de la loi on risque l'instrumentalisation
- **Prévention Spécialisée** : ses concepts fondateurs sont liés au principe des droits. Libre adhésion (droits et liberté de la personne accueillie); droit à la confidentialité; non-institutionnalisation (formes souples d'intervention, information adaptée)
- **La DGAS expose la PS à un isolement potentiellement préjudiciable en la présentant incompatible avec les outils de la loi**
- Et les décrets d'application vont également dans ce sens réducteur (par ex. sur les conseils de la vie sociale : disparition du représentant de la commune, etc.).
- Ce qui est réduit de fait c'est l'apprentissage démocratique (participation) comme levier d'une socialisation pour des catégories de citoyens.
- On nuit à ces usagers (privation de démocratie), à ces services (privation d'une dynamique)
- Le respect des principes énoncés dans la loi est un levier de reconnaissance de la place de chacun dans la société

[Retour Sommaire Général](#)

Non-recours aux prestations : quand les droits manquent leurs cibles

(ASH- 09/07/04) Réf. : 1142 - ETE 04 - 12- ASH



Intéressantes, ces 4 pages. Il faudrait arriver un jour à des chiffres : combien de droits ne s'appliquent-ils pas ? Cela change de l'analyse habituelle. Ces préoccupations et initiatives sont réconfortantes.

- Mesurer l'effectivité préoccupe les CAF.

- Elles gèrent 35 prestations (16 000 règles de droit) avec 12 rubriques pour l'état matrimonial et 70 pour la situation d'activité.
- Un des problèmes est le non-recours, peu étudié, car on s'intéresse plus à la surconsommation
- La CNAF a entrepris ce travail avec 30 caisses
- Non-recours temporaire pour oubli d'une pièce.
- Non-recours permanent : ignorance, décision ?
- **Aller chercher les allocataires potentiels** (base de données) ? Expérimentation en cours en Isère. Concerne les allocataires déjà recensés.
- On ne peut identifier ainsi le « **non-recours total** », les population inconnues des services sociaux et administratifs
- Pour y remédier, la CAF envisage l'activation de réseaux, certaines caisses le font déjà
- **Démontre l'importance de l'information que les CAF sont légalement tenues de diffuser.** Actuellement la justice le rappelle souvent, allant dans le sens de « l'obligation de conseil ».
- Cela alors même que le « maquis juridique », donne lieu à des interprétations différentes...
- Le groupe de travail CNAF recommande d'aider les allocataires à contester ou demander une remise de dette. Mais les bénéficiaires ne minima sociaux ont du mal à faire seul, dans le temps et à comprendre ce qui est dû. Alors ?
- Il faut développer une approche globale de la situation des allocataires ; cela suppose une formation des intervenants
- Dans de « nombreuses caisses » des **cellules d'accès aux droits**. Prévention et réparation.
- « Les populations pauvres ont moins besoin d'informations pour savoir quels sont leurs droits, que d'informations et de soutien pour les faire valoir ».
- « La réponse administrative peut être trop lente pour faire face aux situations de crise »
- Il faut un travail en réseau
- **Stabiliser les situations et prévenir les ruptures** (passage à une autre administration par ex.) : ce sont les deux enjeux majeurs
- Les possibilités d'échange de fichiers permettent des orientations pour les allocataires en fin de

droit. Mais l'environnement politico-judiciaire est incertain.

Travailleurs pauvres : une vie sous contraintes

(ASH- 16/07/04) Réf. : 1145 - ETE 04 - 12- ASH



4 belles pages. Des définitions, c'est toujours précieux mais de la tristesse, surtout, pour un cercle vicieux implacable avec des statistiques à réviser plutôt à la hausse. Histoires que vous croisez sans doute. A lire.

- Estimation Insee : **1 046 000 travailleurs vivant en dessous du seuil de la pauvreté** (+ les personnes vivant avec eux). Actifs présents sur le marché du travail (emploi ou chômage) + de 6 mois dans l'année et ayant travaillé au moins 1 mois pendant les douze derniers.
- En Amérique, notion (« working poor ») forgée au début des années 70 avec les « bad jobs » qui permettent de comprimer le chômage
- En Allemagne on en parle officiellement à partir de 1996 (Insee).
- Population hétérogène : 20% indépendants et 80% salariés avec tous les contrats, même CDI
- **Plus de 60 % ont travaillé toute l'année**
- 60 % sont des hommes : calcul au niveau des ménages alors que 80 % des « travailleurs à bas salaire » (moins que SMIC) sont des femmes : du fait de cette approche familiale beaucoup de travailleurs pauvres ne sont pas recensés
- Ce phénomène s'est aggravé, particulièrement dans les années 90
- De plus leurs conditions de vie se sont durcies même s'il existe peu de recherches qualitatives
- Travail de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) avec 20 individus ayant peu de caractéristiques objectives communes, mais :

- Logement : Le CDI reste « la » garantie pour les bailleurs + obligation de revenus 3 ou 4 fois supérieurs au loyer. De plus, à Paris par ex. pour un logement social il faut attendre 12 ans.
- On trouve des travailleurs pauvres en centre d'urgence ou en CHRS. Location de box pour entreposer des affaires, problème de la domiciliation vis-à-vis de l'employeur. Toutes les adresses ne sont pas bonnes à communiquer. Le téléphone portable n'est pas superflu....
- Emploi : Les travailleurs sociaux et les bénévoles associatifs jouent un grand rôle pour rassurer les employeurs : on cautionne, on témoigne, on « suit ». **Concurrence acharnée.**
- Plus démunis que soi : sans-papiers etc.
- Moins démunis que soi : Etudiants par ex. qui ont besoin d'argent et souvent une possibilité de véhicule, une connaissance de l'informatique...
- Déplacement : Un énorme problème. Distances souvent grandes, horaires atypiques, parfois aucun transport en commun.
- **Il faut une énergie immense pour vaincre tous ces obstacles.** La pauvreté joue comme une « trappe à immobilité » mais pas « inactivité », volonté de travailler énorme.
- **L'emploi n'obéit pas qu'à des considérations monétaires. Il ne faut pas l'oublier.**

Un lieu-ressources pour tous au tribunal de Marseille

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1148 - ETE 04 - 12- ASH



ou comment une idée simple peut rendre les choses différentes, vraiment différentes. Se lit facilement, un régal de service social.

- AS de la Sauvegarde tiennent tous les matins une permanence spécialisée au civil et reçoivent les justiciables. Service « Accueil, écoute information, conseil et orientation » (AEICO)

- « **Bouée de sauvetage... possible de rencontrer une AS vite et sans rendez-vous** »
- En 2003, 1 002 personnes accueillies et 2 053 appels téléphoniques
- Renseignements, demandes d'assistance éducative, de placements, d'accès aux droits...
- « Le bouche-à-oreille fonctionne », et les travailleurs sociaux envoient du monde
- Personne ne repart « bredouille » : documents, contacts, courriers, rendez-vous...
- Formulation des droits et devoirs, soutien à la parentalité, esprit de médiation : fils conducteurs
- Savoir si la situation est connue des services judiciaires ou de prévention, connaître la situation scolaire (accord avec EN)...
- Si une famille veut déposer une requête on lui demande de faire un courrier : implication
- Requêtes envoyées aux juges avec un descriptif et des éléments d'analyse. Moins de 30% des demandes sont adressées aux magistrats mais dans ce volume, 90 % donnent lieu à l'ouverture d'un dossier de protection judiciaire.
- Les juges sollicitent souvent le service : créer du lien, obtenir des précisions, etc.
- Démarche **pédagogique** : expliquer, clarifier.
- Partenariat avec des traducteurs (tiers neutre)
- Assurer le retour d'information, suites données
- L'essor partenarial est un objectif permanent
- Les intervenants suivent des formations : maltraitance, médiation, ethnopsychiatrie, etc.
- Le service reçoit de plus en plus de mineurs isolés et travaille avec le SEAT
- L'intervention soulage éducateurs et magistrats
- Le service doit être impérativement neutre : il « devrait relever du public ». Mais on manque de personnels
- **L'effet pervers serait plutôt la qualité de la prestation.** La présidente du tribunal constate une tendance des services sociaux du département à « se reposer un peu trop sur AEICO (...) Le risque c'est la judiciarisation à outrance et le recul de la prévention »
- Fragile : aucun contrat, l'équipe est financée sur son budget d'AEMO

- A la Sauvegarde on veut démontrer aussi que « la possibilité offerte (2002) aux usagers concernés par une mesure éducative, de prendre connaissance des pièces de leur dossier, n'est pas exempte de risque. Les justiciables doivent pouvoir être accompagnés »

[Retour Sommaire Général](#)

Conférence de la famille : annonces et réactions

(ASH- 02/07/04) Réf. : 1158 - ETE 04 - 12- ASH
(Le Monde-30/06/04) Réf. : 1158 - ETE 04- 12- LM



Bon, jugez par vous-mêmes. Des choses s'amorcent, on ne peut le nier. Et puis attendait-on tant de choses de cette conférence en fait ?

- On s'est intéressé aux 5.4 millions 11/17 ans
- Rapport 2002 du Haut Comité de la santé publique : 85 % des adolescents se portent bien.
- Dans le cadre de la « prévention des comportements à risque », annonce de la généralisation des **maisons des adolescents**. L'Etat dégagera une contribution de 5 millions d'euros pendant 5 ans. Accueil, prise en charge.
- **Instauration d'un entretien de santé personnalisé en classe de 5°.** Alors qu'aujourd'hui à partir de 6 ans, plus rien n'est systématique. Consultation effectuée par des médecins libéraux formés à la problématique de l'adolescence (coût : 15 millions d'euros).
- **Amélioration de la formation santé pour les professionnels en contact avec les adolescents** (médecins, travailleurs sociaux, etc.) et **élargissement des services d'écoute téléphoniques**.

- Favoriser les « jobs de vacances » : exonération fiscale
- Initiation au secourisme (journée d'appel) et intérêt porté à l'**intergénérationnel**. Les jeunes apporteraient des connaissances contre chèques-emploi service, ou hébergement, etc.
- Conférence 2005 : « soutien aux familles fragiles et les enjeux démographiques »

La conférence de la famille laisse beaucoup d'associations sur leur faim

- Un timide début, voilà l'impression générale même si l'on trouve positif que la conférence ait été consacré à ce thème (1° fois)
- Confédération syndicales des familles : « le gouvernement rate son rendez-vous avec les adolescents »
- Union des familles laïques : « certaines des causes des difficultés de beaucoup d'adolescents n'ont pas été traitées » : précarité, etc.

Les priorités de M. Lamour pour la jeunesse

- « Redonner une image positive de la jeunesse »
- Projet de « statut du volontariat »
- Régler le statut des « animateurs occasionnels en centres de vacances et de loisirs »
- Améliorer l'accès à l'information (jobs d'été, logement)
- Renforcer la protection des mineurs accueillis en centres de vacances et de loisirs

La quasi-totalité des départements complètent l'aide sociale obligatoire

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1164 - ETE 04 - 12- ASH



Au moment où l'on parle tant des différents niveaux, etc. et où les départements essaient d'ajuster dépenses / recettes sur le RMI-RMA

(Voir brèves du 16/07), un point intéressant.

- Réponse de 42 départements à une enquête ministérielle sur l'aide sociale extralégale ou facultative qu'ils pratiquent
- Presque tous : un plus pour les personnes âgées (là-dessus intervention des communes aussi)
- La plupart : un plus pour les handicapés
- Souvent : aides aux personnes en difficulté. Secours (repas, règlement de factures, etc.)
- Familles : aides aux structures
- Jeunes : soutien financier pour études/formation, ou vacances/loisirs
- Un tiers des départements interviennent en matière de santé

Le CSTS entend faire valoir son rôle d'expertise et de veille sociale

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1137 - ETE 04 - 13- ASH



Une information sur une instance qui essaie de continuer d'exister.

- Le 18/06 assemblée plénière de cette instance à laquelle le gouvernement accorde peu d'intérêt et qui pourrait devenir purement formelle avec la mise en place de la CPC (commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale) et le transfert aux régions des formations en travail social
- Néanmoins il réaffirme son rôle d'expertise et de veille sur les évolutions, les pratiques et les formations professionnelles
- Ils indiquent leur volonté d'aller à la rencontre des élus régionaux.
- Il prévoit une journée d'information pour fin 2004, avec production d'un document pour tous les CG / CR

Législation

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

(ASH- 25/06/04) Réf. : 1127 - ETE 04 - 13- ASH



Nous avons annoncé la fin mais voici une autre fin. A noter que la composition pénale (majeurs) est applicable à l'ensemble des contraventions et délits punis de 5 ans d'emprisonnement maximum.

- Loi n°2004-204 du 09/03/04, J.O. du 10/03/04
- **La composition pénale**
 - Les bénéficiaires
 - Infractions pouvant y donner lieu
 - Mesures proposées
 - Refus ou non-exécution de la composition pénale
 - Prescription en matière de composition pénale
- **Les autres alternatives aux poursuites**
 - Rôle des délégués et des médiateurs du procureur de la République
 - Les mesures
 - La non-exécution de la mesure

[Retour Sommaire Général](#)

La loi PERBEN II : aide aux victimes

(ASH- 09/07/04) Réf. : 1137 - ETE 04 - 13- ASH



C'est vrai elle n'en finit pas de finir...

- **Le droit à réparation de la victime**
 - Garanties dans le cadre du contrôle judiciaire
 - Mise en recouvrement des dommages-intérêts
 - Recours en indemnité de la partie civile

- **Renforcement du droit à l'information**
 - Info relative aux suites de la plainte
 - Info sur la constitution de partie civile
 - Info dans le cadre du « plaider-coupable »
 - Info sur l'avancement de l'instruction
- **Prise en compte des intérêts de la victime**
 - En cas de mise sous contrôle judiciaire
 - En cas d'aménagement de la peine
- **Protection de la parole de la victime**
 - Enregistrement audiovisuel des victimes devant la cour d'assises
 - Utilisation de la visioconférence lors des jugements

Loi PERBEN II : dispositions diverses

(ASH- 16/07/04) Réf. : 1144 - ETE 04 - 13- ASH



Qu'est-ce qu'on vous disait ? Mais attention ces mesures vous « concernent » en un sens.

- **La transmission d'informations sur réquisition judiciaire**
- **L'extension du recours aux enquêtes sociales**
- **Les dispositions concernant la juridiction de proximité**
 - Le renvoi de l'affaire à cas de saisine à tort
 - Entrée en vigueur des dispositions sur la juridiction de proximité
 - Compétence du juge d'instance à défaut d'affectation d'un juge de proximité
- **De nouvelles règles de prescription de l'action publique**

[Retour Sommaire Général](#)

SMIC, montants au 1^{er} juillet.

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1147 - ETE 04 - 13- ASH



12 pages qui balayent l'ensemble des contrats. Bon à savoir, y revenir si besoin est.

- La loi Fillon du 17/01/03 a prévu de mettre fin, d'ici au 1^{er} juillet 2005, à l'existence des différents niveaux de SMIC. (...) Pour assurer, à terme, la convergence par le haut de l'ensemble de rémunérations minimales existantes, elle a modifié les modes de revalorisation des garanties mensuelles de rémunération et du SMIC horaire.

Le nombre de chômeurs a progressé de 2.1 % en 1 an- Croissance -Perspectives

(ASH- 02/07/04) Réf. : 1156 - ETE 04 - 21- ASH
(Le Monde-01 & 31/07/04) Réf.: 1156 -ETE 04-21-LM
(Le Monde-13/08/04) Réf.: 1156 -ETE 04-21-LM



Franchement ce n'est pas brillant. C'est l'état des lieux dont nous disposons. Le 4^{ème} trimestre sera à suivre attentivement. La croissance aussi, plus ou moins productrice d'emplois...

- **CHOMAGE**
- **Fin mai** : hausse de 0.8 %. Le taux de chômage au sens du BIT reste stable (9.8 %).
- Ce très mauvais chiffre était attendu : dû en partie à la réinscription au chômage de nombreux « recalculés »
- Moins de 25 ans : + 0.7 %
- **Fin juin** : hausse de 0.1 % après le très mauvais mois de mai
- **+ 2.1 % sur un an et le taux passe à 9.9 %**
- Indicateurs toujours mauvais, mais **le chômage des jeunes recule de 0.4 % en juin**. Sur un an, néanmoins, progression de 5.4 %
- En 2003, l'emploi salarié (secteur concurrentiel) a reculé de 0.3 % (- 45 665 postes)
- M. Larcher (Ministre délégué aux relations du travail) espère « quelque 70 000 créations d'emploi » et des chiffres positifs dès octobre
- **ZONES FRANCHES** : Actuellement au nombre de 85, elle concernent environ la moitié des 160 quartiers difficiles définis par la loi
- En 5 ans le nombre d'emplois y est passé de 25000 à 75000 et le nombre d'entreprises de 10000 à 20000.

- Depuis 18 mois, 13000 emplois supplémentaires dans les zones « 1^o génération » et 1400 dans les 41 nouvelles zones (ouvertes depuis 6 mois)
- A l'échelle nationale c'est tout de même modeste : tertiaire, commerce de proximité
- Un plan « **relocalisation** » plus vaste serait à l'étude : friches industrielles et bassins d'emploi « sinistrés » avec des taux de 25 à 30 % de chômage (allègement de charges). A suivre
- **CROISSANCE** : Le PIB a progressé de 0.8 à 0.9% d'avril à juin, soit un rythme annualisé de 3.2 à 3.6 %, alors que la prévision de 1.7 % (loi de finances 2004) était jugée optimiste
- L'acquis de croissance (ce que serait la progression si l'économie était au point mort jusqu'à la fin de l'année) est à 2.2 % fin juin
- **Incidence sur l'emploi** : L'Unedic estime que le seuil des 10 % de chômeurs ne sera pas franchi et que la situation de l'emploi et les créations nettes devraient intervenir en 2^o partie d'année.
- **A savoir** : il faut compter entre 1 et 1. % d'augmentation du PIB pour créer de l'emploi et à partir de 1.7 à 2% on peut « enregistrer des baisses de chômage »
- Les entreprises attendent toujours à peu près 6 mois avant d'embaucher et commencent par l'intérim, qui, pour l'instant est resté stable

L'insertion professionnelle des jeunes peu diplômés se dégrade

(Le Monde-11/08/04) Réf. : 1176 - ETE 04- 21- LM



voilà une étude qui concerne une grande partie de votre public et a le mérite d'être claire, sinon réjouissante. où l'on voit que non, ce n'est pas vous qui voyez tout en noir mais que de fait ce n'est pas rose.

- Etude du ministère de l'éducation

- Quand la formation initiale s'achève au lycée : **57.8 % de ces jeunes ont un emploi en 2003 contre 69.8 % en 2002** (- 12 points)
- **CAP/BEP** : le **taux d'emplois diminue de 13 %**
- **BAC PRO** : **diminution de 10 %**
- **Apprentis** : **Diminution de 6 %**
- Un détenteur de BTS a 7 fois plus de chance qu'un non-diplômé de trouver un emploi
- « L'arrêt des inscriptions en contrat emplois-jeunes fin 2002 a pu contribuer à faire diminuer le taux d'emploi des sortants de formation initiale »
- L'écart entre filles et garçons face à l'emploi s'est resserré. De 6.3 points, il passe à 3.7 points
- Les filles sortent plus diplômées que les garçons et choisissent plus souvent les filières de services, qui résistent mieux actuellement.

[Retour Sommaire Général](#)

La dégradation du marché du travail a nourri la hausse du nombre de RMistes

(Le Monde-25/06/04) Réf. : 1125 - ETE 04- 21- LM
(ASH- 25/06/04) Réf. : 1125 - ETE 04 - 21- ASH



On sait ce qu'il en est des prévisions et autres statistiques. Mais pour l'instant c'est ce que nous avons...

- Fin mars 2004, 1.19 millions d'allocataires RMI, soit une augmentation de 8.9 % sur un an
- Situation du marché du travail : plus de demandeurs d'emploi non indemnisés, réformes de l'ASS et l'assurance chômage et diminution de « l'offre d'insertion » (CES, etc.)
- Répartition inégalitaire sur le territoire : Le plus d'allocataires en nombre absolu sont en réunion, Bouches-du-Rhône, Nord, Paris, Seine St-Denis, Pas-de-Calais

Le retour de la croissance ne profite pas à l'emploi

- Note conjoncture Insee pour 2004 : le PIB progresserait 2.3 % et la croissance + 1.8 %
- Reprise de l'investissement et perspective d'un tassement de la hausse des prix
- Mais le chômage serait à 9.9 % en milieu d'année
- L'industrie continuerait à perdre des postes et l'emploi reculerait dans le secteur non marchand (diminution des emplois aidés : - 47 000 alors que Civis et RMA tardent à monter en charge)
- Les entreprises, elles, recommenceraient à embaucher au 2^o semestre.
- Fin 2004 gain de pouvoir d'achat de 1 %

La difficile sortie des minima sociaux vers l'emploi

(ASH- 09/07/04) Réf. : 1143 - ETE 04 - 21- ASH



A consulter si vous êtes particulièrement intéressés. Sinon, ces quelques chiffres donnent un aperçu, plutôt « volontariste », nous semble-t-il des bénéficiaires.

- Enquête DRESS début 2003 sur 5 000 personnes allocataires au 31/12/2001
- **Sorties** : 30 % RMI, 27 % ASS, 41 % API
- **Moitié des sorties liée à l'emploi**, les autres à la situation personnelle ou fin de droit (API)
- Parmi les titulaires, 50 % se déclare en recherche d'emploi et 10 % en occupe un (RMI surtout)
- Cause de leur chômage ?
- RMI : évoquent absence de formation, ASS : parlent de leur âge, API : raisons familiales
- Les 3 catégories : 70 % évoquent des difficultés matérielles (transport, manque de vêtements...)

- Après viennent problèmes de santé et découragement. Les raisons financières (pas intéressant de travailler) sont très rarement citées
- Pour l'AAH, les chiffres sont différents
- « Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux » www.sante.gouv.fr

Logement

Aides au logement : les textes sur les mesures d'économies annoncées sont parus. Réactions

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1152 - ETE 04 - 22- ASH
(Le Monde-31/07/04) Réf. : 1152 - ETE 04- 22- LM



A vous de lire, c'est un peu technique mais clair néanmoins. La rentrée s'annonce toute en ambiguïtés et arbitrages, nous le craignons.

- Comme annoncé l'actualisation des barèmes des aides personnelles au logement au 01/07/03 s'accompagne de mesures d'économie
- Le seuil de non-versement des aides passe de 15 à 24 € et la part minimale à la dépense de logement dans le secteur locatif augmente
- 3 décrets relatifs à la détermination des ressources prises compte paraissent aujourd'hui.
- Suppression de l'abattement pour frais de garde d'enfant
- La date d'application de l'abattement de 30 % (situation de chômage) est modifiée : à partir du 2° mois de chômage au lieu du 1° mois
- Majorations de retraites ou pensions des personnes ayant élevé au moins 3 enfants seront prises en compte.
- **D'après la CNAF, ces mesures concerneront environ 130 000 foyers.**

L'UNAF proteste

- « Les aides au logement et les prestations familiales jouent un rôle majeur dans la prévention de la pauvreté (...) il est inacceptable que des mesures d'économie fragilisent les familles modestes »
- **Ces mesures contredisent complètement les intentions affichées par le gouvernement »**

Le sort du « Contingent électoral »

(Le Monde-27/07/04) Réf. : 1153 - ETE 04- 22- LM



Voilà un feuillet qui se clôture... J'en attend la future loi « Habitat pour tous » ?). Nous donnons le panel de réactions le plus large possible.

- Dans le cadre de la loi sur la décentralisation, le texte adopté le 1° juillet délègue les droits de réservation du préfet « au maire ou, avec l'accord du maire, au président » d'une structure intercommunale.
- M. Daubresse, ministre du logement : cela « ne me plaît pas du tout ». Arbitrage de Matignon
- Pour le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, cette disposition « prend le contre-pied des annonces du plan de cohésion sociale »
- Il s'agit d'un pouvoir de désignation, la décision d'affection revenant à la commission du bailleur.
- Mais le fait que les services déconcentrés puissent proposer des candidatures apparaît à beaucoup comme une contribution au respect du droit au logement
- Désir des maires de maîtriser le peuplement de leur territoire : ne pas accueillir un trop grand nombre de « cas sociaux » ?
- DAL : « une grave régression (porteuse) de discriminations sociales)

[Retour Sommaire Général](#)

Plus de 47 000 logements sociaux ont été mis en service en 2002

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1154 - ETE 04 - 22- ASH



Quelques chiffres pour se repérer un peu dans le dédale d'informations autour du logement ? On essaie.

- Le Ministère de l'Équipement donne son état des lieux annuel du parc locatif social
- **4 217 000 logements sociaux au 01/01/2003, soit 1 résidence principale sur six**
- Croissance du parc stable : + 0.9 %
- 47 400 nouveaux logements mis en location (+ 6% par rapport à 2001), surtout Ile-de-Allemagne
- Augmentation « significative » des loyers : 2.51€ par mètre carré en 03 contre 2.38€ en 02
- 2.5 % des logements sociaux sont vacants

[Retour Sommaire Général](#)

santé

Le premier ministre renonce à modifier la loi sur les stupéfiants

(Le Monde-30/07/04) Réf. : 1160 - ETE 04- 23- LM



Il y avait eu un feuilleton et il s'achève ainsi pour l'instant. Un peu en queue de poisson. A vous de juger.

- Validation le 26/07 du plan gouvernemental 2004/2008 contre drogues illicites, tabac et alcool (MILDT)
- **Le texte abandonne la réforme de la loi 1970**
- Alternative entre un an de prison et 750 € d'amende ou injonction thérapeutique. Largement inappliquée pour le cannabis.
- Le gouvernement avait à plusieurs reprises évoqué une échelle de sanctions graduées
- Pour la MILDT la réforme « se heurte à certains obstacles juridiques et ne semble pas opportune actuellement (...) **contraventionnaliser l'infraction pourrait être interprété comme le signal d'une faible dangerosité des stupéfiants et produire une nouvelle augmentation de la consommation et de sa précocité** »
- En lieu et place, les parquets recevront «des instructions générales de politique pénale »
- « Créer un environnement défavorable à l'expérimentation pour l'empêcher ou la retarder » ; « **prévention précoce à l'école** »
- **Cannabis** : « entre la banalisation par les uns et la diabolisation par les autres, les jeunes rencontrent des difficultés pour mesurer l'impact réel de la consommation dans leur vie quotidienne »
- Campagnes d'informations, **programme en milieu scolaire**, consultations spécifiques, anonymes et gratuites, ligne spéciale cannabis dans le service de téléphonie sociale (Datis)

- **Drogues de synthèse** : l'abandon du « testing » est prôné lors des raves même si « la présence d'acteur de prévention » y est reconnue
- **Alcool** : Objectif d'abaisser la consommation « aux seuils définis par l'OMS » (femmes : 2/3 unités quotidiennes, hommes : 3/ 4). Soit une baisse de 20 % de consommation moyenne
- **Renforcer l'application de la loi Evin.**
- Création de centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie (Csapa)
- **Lutte contre le trafic** : « recours soutenu à l'enquête de patrimoine », soit vérification de l'adéquation entre ressources et train de vie.

Institutions et associations dressent un bilan positif des traitements de substitution de la toxicomanie

(Le Monde-26/06/04) Réf. : 1163 - ETE 04- 23- LM



Au total des bonnes nouvelles.

- Conférence de consensus les 23/24 juin organisée par la Fédération Française d'Addictologie (FFA)
- Sur les 150 000 à 180 000 personnes dépendants des opiacés, 100 000 sont sous traitement de substitution
- « Impact sanitaire le plus important : chute importante des décès par surdose » + « améliorations du recours au soins et du processus de réinsertion sociale »
- La substitution a permis de réduire le coût social de la toxicomanie (moins de pathologies, d'incarcérations, etc.) d'environ 595 millions
- Entre 96 et 2003 environ 3500 vie sauvées pour un coût de 1.6 milliard de traitement
- Manque d'hébergements thérapeutiques, tous les départements n'ont pas de centres de soins spécialisés.

Contre l'obésité, le Sénat maintient les distributeurs dans les écoles mais s'inquiète de leur contenu

(Le Monde-10&11/07/04) Réf. : 1168 - ETE 04- 23- LM



On en parle on en parle de l'obésité des enfants et des adolescents. Alors lisez, et jugez !!!

- Projet de loi sur la politique de santé publique
- **Obésité** : On ne supprime plus les distributeurs dans les écoles. Le Sénat choisit de déterminer par décret « la composition nutritionnelle des aliments et boissons interdits »
- Ainsi est maintenue une source de revenus pour les écoles (redevance sur le produit des ventes : caisse des établissements) et est « calmé » le secteur professionnel alimentaire
- Quant aux messages publicitaires télévisés « en faveur de boissons avec ajout de sucres, de sel » (etc.), les annonceurs pourront « déroger à l'obligation » d'y joindre une information sanitaire en versant 1.5 % du montant annuel des spots diffusés à l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation à la santé)
- Cet argent servira à une « campagne d'éducation à la santé à la télévision » (M. Douste-Blazy)
- L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) préconisait « d'aller vers l'interdiction de la publicité alimentaire à destination des enfants »
- **Alcoolisme** : L'ensemble des boissons « premix » sera taxé et un message de prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale
- « Franchise des bouilleurs de cru » maintenue
- **Tabac** : Disposition dans le code des impôts empêchant toute baisse des prix
- **Divers** : réglementation des produits de tatouage

scolarité

Réforme de la 3^e, dilemme de la pré-orientation

(Le Monde-25/06/04) Réf. : 1133 - ETE 04- 24- LM



La rentrée est là et cette page est intéressante. L'entretien reprend les points principaux abordés sur la question redoublement dans le numéro de juin et nous intéresse à nouveau car il aborde des questions de fond. Quant à la réforme, à vous de juger, si tant est qu'on y arrive, c'est complexe.

- Sur la réforme, voir RVP 06
- Syndicats minoritaires et fédérations de parents d'élèves demandent son « retrait immédiat »
- Amendements : le module de découverte professionnelle de 3 h. se substituera à un enseignement facultatif et pas à la 2^e langue.
- Le module de 6 h est « transitoire » et fera l'objet d'un bilan avant reconduction.
- Des membres de la commission Thélot ont été agacés par ce projet : « on ouvre la boîte de Pandore d'une orientation par l'échec sans se poser la question de savoir ce qu'on veut faire du collège » (F. Dubet, sociologue)
- Les enseignants sont pris entre la réalité d'élèves à des âges où l'on peut être « changeant » et celle d'un public très hétérogène.
- Attention à la création de « filières ghetto » (suppression de la 2^e langue vivante par ex.) à partir desquelles on ne peut retourner en enseignement général.

Entretien avec M. Crahay, professeur de psychologie de l'éducation (Allemagne/Suisse)

- En Europe 3 modèles : structure unique du primaire jusqu'à la fin du « collège » (Nord), séparation très marquée et orientation en fin de primaire (Allemagne, Allemagne) et mélange des 2 : collège unique avec filières (Allemagne, Allemagne, Allemagne).
- Les pays à structure unique obtiennent un niveau moyen élevé (lecture et math) et une faible disparité des résultats. Dans les pays qui privilégient les filières le niveau moyen est plus faible et existent de très grandes disparités. Tendances moins nettes dans le 3^e groupe.
- **Un système qui intègre tous les élèves dans un cursus unique jusqu'à 15 ans (et sans redoublement) ne conduit pas à un nivellement par le bas.**
- Chacun des modèles correspond à une conception culturelle, voire politique. Les pays du Nord privilégient une logique d'intégration, l'Allemagne par ex. semble ressentir la hiérarchie sociale comme inévitable.

Un rapport s'alarme de la montée des communautarismes à l'école

(Le Monde-10/07/04) Réf. : 1173 - ETE 04- 24- LM



Bon, vous revoilà sur votre terrain, avec les constats de l'EN. Comment se conjuguent-ils avec les vôtres ? Une bonne photo, ou trop noire ? Vous verrez. En tout cas nous revoilà dans l'analyse « communautariste » sans état d'âme. Nous en profitons pour recommander encore de lire l'entretien avec M. Lapeyronnie en p. 5 de ce numéro pour ouvrir une fenêtre de doute sur cette lecture qui domine actuellement.

- Inspection générale de l'Éducation Nationale : « Les signes et manifestations d'appartenance

[Retour Sommaire Général](#)

religieuse dans les établissements scolaires » établi entre 10/03 et 05/04 sur 61 collèges, lycées et lycées prof. « susceptibles, davantage que d'autres, d'être affectés par des manifestations de la religion »

- Les auteurs trouvent que lesdites manifestations semblent « l'objet d'une sorte de refoulement, ou de déni généralisé », notamment de la part des chefs d'établissements ou des inspecteurs
- **Mixité** de plus en plus remise en cause.
- « Obsession de la **pureté**, sans limite » : demande de vestiaires séparés musulmans, et « Français », etc.
- Port de **vêtements** représentant un drapeau national (algérien, marocain, israélien), tenues islamiques complètes pour des filles : lié aussi à une surenchère entre organisations et plus ou moins grande détermination du directeur
- Davantage de revendications sur la **nourriture**. Prosélytisme croissant lors du Ramadan. On a vu des élèves d'origine européenne jeûner sans informer leur famille...
- **Absentéisme** sélectif : vendredi (faible) samedi, etc. On trouve des tapis de prière dissimulés.
- **Enseignements problématiques** : éducation physique, lettres et philo (Voltaire...), Bible...
- **Manifestations de « quartiers en souffrance »**.
- **Islamisation** : le fait de « grands frères » diplômés et pieux qui proposent une identité « positive et universaliste » musulmane. On les a souvent recruté comme emplois-jeunes, dans un souci de paix sociale, déplore le rapport...

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons fait une large part à nos intuitions cet été : à vos risques et périls. Il y a du traditionnel... et du cher en plus. Nous l'avouons !!



Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique – Saül KARSZ

Nous ne disposons pas d'une présentation de l'ouvrage mais la signature, prestigieuse, est annonciatrice de doutes et réflexion. Aussi le signalons-nous

- Ed. Dunod – Coll. « Action sociale » - 21 €

Méthodologie et pratiques éducatives en prévention spécialisée – Construction d'un référentiel – Pascal LE REST

Là non plus nous ne disposons pas de commentaire, mais une signature classique en cette période de rentrée peut intéresser du monde.

- Ed. L'Harmattan – 25 €

ASH DU 25 JUIN

(ASH-25/06/04) réf. : 11 – ETE 04- 31- ASH

Figures de l'exclusion. Parcours de sans domicile fixe



Si vous travaillez beaucoup avec des errants, cet ouvrage doit être intéressant. Donnant des repères surtout, pauvreté, misère, quelles lignes de fractures ? etc.

- On peut débattre sur le concept de l'exclusion, mais il y a des exclus !!!
- Errants : jeunes fugueurs, clandestins ...
- Misère noire : chômeur qui cherche, chômeur qui ne trouve plus, travailleur saisonnier
- Misère absolue : clochards
- Population massivement masculine, mais le nombre de femmes augmente, hétéroclite mais essentiellement d'origine ouvrière
- **Jacques Guillou, Louis Moreau de Bellaing** - Ed. L'Harmattan – 22.20 €

Les bricoleurs de l'indicible. Structurer, densifier l'intervention sociale



Vous êtes nombreux à travailler directement avec les ML et les politiques de l'emploi. Aussi nous signalons l'ouvrage.

- Les missions locales : « un sport de combat »
- Jeunes, élus locaux, employeurs, et... collègues
- Quelques clés pour combattre la résignation
- « De toutes ces petites touches, il y en aura bien quelques-unes qui feront songer : tiens, là, il y a effectivement à faire »
- **Philippe Labbé** – Ed. Apogée (tome 2) – 23 €

Guérir les souffrances familiales



Oui c'est cher, oui c'est 1000 pages mais ça pourrait aussi intéresser les

[Retour Sommaire Général](#)

professionnels des enfants. Alors nous le signalons.

- 50 spécialistes ont fait une encyclopédie sur pathologies et pratiques
- Sous la direction de Pierre Angel et Philippe Mazet – PUF – 45 €

La réforme des systèmes de santé



Après tout cela concerne tout le monde.

- Les différentes réformes effectuées depuis 20 ans dans les pays développés
- **Les choix français sont loin d'être les seuls possibles**
- **Bruno Palier – PUF Que sais-je ? - 7.50 €**

[Retour Sommaire Général](#)

brèves

DECENTRALISATION – DIVERS

(Le Monde- 01/07/04) Réf. : 1164 – ETE 04- 32- LM
(ASH- 09/07/04) Réf. : 1164 – ETE 04 – 32- ASH



Sur ce dossier complexe, et qui ne passionne pas toujours tout le monde ; nous donnons quelques résultats au fur et à mesure. A vous de juger. Il y en a pour tous les niveaux et contenus.

- **Régions** : La région devait être « responsable » du développement économique ; en fait elle en aura la « coordination ».
- **Formation secteur social** : L'Afords souhaitait que soit rétablie la mission de développement de la recherche des centres de formation. Mais l'amendement a été rejeté. L'association espère corriger le tir au niveau des décrets. A suivre.
- **ML / PAIO** : Le Sénat a supprimé l'article 11 qui prévoyait un transferts des financements aux Régions. Satisfaction des ML
- **Insertion** : Le montant du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), transféré aux départements, ne sera pas diminué et sera revalorisé annuellement dans des conditions fixées par décret.

Racisme et antisémitisme : Point de situation - Le gouvernement veut montrer sa détermination

(Le Monde- 09/07/04) Réf. : 1149 – ETE 04- 32- LM
(ASH-02 & 16 /07/04) Réf. : 1149- ETE 04- 32- ASH



La situation n'est pas réjouissante, elle stagne, et tend à se dégrader. Des points d'analyse intéressants. Réactions

officielles et des mesures dont il reste à attendre la portée concrète

- Le nombre d'actes racistes et antisémites du 1^{er} semestre 2004 serait supérieur « à la totalité des actes commis en 2003 »
- 72 % des actes racistes de 2003 sont antisémites (CCNDH) - Montée constatée depuis 1999 et qui s'aggrave en 2004.
- Parmi les actes recensés le racisme anti-maghrébin apparaît minoritaire mais se conjugue avec une hostilité à l'Islam (11 septembre). En 12/ 03, 40 % des Français estiment qu'il y a trop de musulmans en France (BVA)
- Augmentation des actes visant des lieux religieux et amalgame entre immigration, délinquance, fondamentalisme et terrorisme
- La législation comporte maintenant une circonstance aggravante pour certaines infractions (violences, menaces, vols, extorsions) commises avec intention raciste, xénophobe ou antisémite
- Pour les faits les plus graves, M. Perben demande aux parquets **d'ouvrir systématiquement des informations judiciaires contre X.**
- En outre, en matière d'injure, diffamation, provocation à la haine, etc., les parquets ont instruction de ne pas attendre les plaintes des victimes mais de prendre l'initiative des poursuites.
- En septembre sera organisée une réunion spécifique de l'ensemble des préfets et sous-préfets : recenser les expériences

SITUATION DES ETRANGERS EN FRANCE



Politique de l'asile - Assocs Sans-papiers

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1171 - ETE 04 - 32- ASH

Des chiffres, car on en a parlé, on en parle, on en parlera. Mais les chiffres, ce n'est pas mal. Des indicateurs

- **Forum Réfugiés : Etat des lieux 2003**
- Dénonce un « effacement de l'exigence de protection » au profit de la réduction des flux
- Fin 2003, 8 800 demandes en attente depuis plus de 4 mois contre 22 500 fin 2002
- Durée de l'instruction : 10 mois en 2003 et 4 mois début 2004 (à terme objectif 2 mois)
- Taux d'accord global : 14.8% en 2003 contre 16.9 % en 2002
- Taux de procédures prioritaires : + 19 %
- Les recours ont augmenté de 40 % mais pas de moyen supplémentaire pour la Commission
- Hébergement : 23 % des besoins sont couverts ; donc même si les 17 000 place annoncées seraient insuffisantes
- **Assocs de Sans-Papiers** constatent des contrôles d'identité arbitraires et que l'importance des peines infligées aux personnes en situation irrégulière a monté d'un cran
- Inégalités de traitement selon les préfectures
- A noter le 17/07, une **manifestation de Roms** protestant contre les expulsions incessantes des terrains où ils s'installent

Centres de Rétention Administrative (CRA) - Mineurs en zone d'attente (ZAPI)

(Le Monde-07/07&07/08/04) Réf.:1169 -ETE 04-32-LM
(ASH- 09/07/04) Réf. : 1169 - ETE 04 - 32- ASH

Deux rapports d'horizons différents pour dire la même chose. A suivre, éternellement à suivre. Et la question

des mineurs que l'on retrouve là aussi. A lire, essayer de s'y retrouver.

- **La Cimade** : **Rapport 2003**. Augmentation du nombre d'étrangers + 22 % par rapport à 2002 où il avait augmenté de 14 % par rapport à 2001
- Mise en conformité des locaux repoussée à 2005 et loi Sarkosy immédiatement appliquée
- Moyenne de détention : 10 jours et placements « à tout va ». « De plus en plus de personnes désocialisées, des malades » etc. Placements successifs de personnes non reconductibles.
- Prostitution, harcèlement, , beaucoup de gens vont mal : incohérence, etc.
- Pour moins de personnes présentées à l'embarquement (44.3% contre 42.7%)
- Multiplication des incidents dans ces centres surpeuplés. « Profusion » de locaux de rétention dont personne n'est capable de dresser une liste
- Appelle à une pause pour une réflexion au niveau européen
- **IGAS / IGA** : rapport remis aux ministères de l'intérieur et de la cohésion sociale
- **Sur les 25 CRA, seuls 7 répondent aux normes et 3 doivent faire l'objet de « mesures immédiates »** : Marseille, Nanterre, Versailles
- Conditions déplorables en Outre-mer
- Ambiance « souvent tendue », mélange des situations « dangereux » (familles, prostituées, etc.) et prosélytisme d'imams autoproclamés
- « La densité constatée est parfois à la limite du supportable »
- Proposition de limiter à 120 personnes scindées en unités de 30 à 50, avec aménagement de lieux pour familles avec enfants
- Au ministère de la cohésion sociale **on se félicite de ce rapport « qui est un moyen de remettre les choses à plat »**. **On annonce 4 millions supplémentaires et un décret sur les nouvelles normes (09)**
- La Cimade : « contents d'avoir été entendus »
- **L'Anafé** (assoc. nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) est intervenue

auprès du tribunal pour enfants de Bobigny : beaucoup de mineurs en zone d'attente

- Les mineurs arrivant seuls sont bloqués à l'arrivée et renvoyés vers leur pays d'origine
- Les mineurs isolés peuvent être placés en zone d'attente à condition d'être assistés par un administrateur ad hoc. « Dispositif destiné à légaliser le refoulement » estimait en son temps Amnesty International
- Le parquet se juge incompétent
- La Défenseure des enfants a saisi M. de Villepin

Etrangers malades

(Le Monde- 25/06/04) Réf. : 1170 - ETE 04- 32- LM

A suivre ; c'est un air du temps comme nous disons quelquefois, une brève dans les brèves.

- **Ligue des Droits de l'Homme** : La loi ne s'applique pas
- Elle prévoit d'accorder un titre de séjour à tout étranger dont l'état de santé nécessite un prise en charge médicale dont il ne peut bénéficier dans son pays d'origine et dont le défaut pourrait entraîner « des conséquences d'une exceptionnelle gravité » (art 12 bis11 Ord. 45)
- A deux reprises LDH a alerté le ministère de l'intérieur, étant « particulièrement inquiète »
- La Ligue s'appuie sur 8 cas et le ministère répond en assurant un « réexamen attentif »

[Retour Sommaire Général](#)

Mineurs isolés : ministères interpellés

(ASH- 25/06& 09/07/04) réf. :1126-ETE 04- 32- ASH



Dans chaque numéro il en est question. A suivre, donc ce feuilleton à bien des égards sinistre.

- Le RIME a écrit au ministre de l'Intérieur pour réclamer la protection de ces mineurs. Il demande l'établissement d'une carte de résident valable 10 ans et à cette fin que le ministre « donne des instructions aux préfets ». Demande également à rencontrer le ministre.
- DEI-France avait écrit à M. Borloo pour le saisir également de cette situation
- Mme OLIN a répondu qu'elle demandera expertise et propositions à l'IGAS
- DEI-France regrette que cela renvoie à « fort tard » une décision sur un sujet déjà analysé.

LE MONDE

(Le Monde) Réf. : 1141 - ETE 04- 32- LM



De vraies brèves, variées, des coups de flash, sur le futur, sur l'été chaud, sur un projet « urgent » que l'on examinera plus tard. A suivre

Lieu de mémoire , la Cité de l'immigration ouvrira ses portes en 2007 - (10/07)

- Cité nationale de l'histoire de l'immigration (porte Dorée à Paris)
- « Il s'agit d'inclure l'histoire de l'immigration dans la culture légitime pour sortir du traitement social ou de la relégation »

Report du projet de loi sur l'homophobie - (01/07)

- Nous commentons en détail ce projet dans notre numéro de juin.
- A noter qu'il ne figure pas à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée.
- A suivre. Déception des associations.

M. Perben assigné pour l'état des prisons par un détenu de Brest

- TGI : conditions de détention incompatibles avec la dignité humaine. L'assignation en référé est une première.
- Cadre juridique fragile mais l'audience se voulait une tribune

ASH DU 2 JUILLET

(ASH- 02/07/04) Réf. : 1151 - ETE 04 - 32- ASH



Propositions pour améliorer l'accès à l'emploi des primo-arrivants

- Enquête menée auprès de 100 immigrés et 30 professionnels en Seine-St-Denis et Bas-Rhin
- Primo-arrivants : dispositif spécifique, droit commun ? Comment faire ?
- Analyse nuancée et 14 propositions
- « L'accès à l'emploi des primo-arrivants » - www.adri.fr/me/.

ASH DU 9 JUILLET

(ASH- 09/07/04) Réf. : 1140 - ETE 04 - 32- ASH



Intéressant et varié, des chiffres, oui, mais brefs et instructifs sur la CMI-C, sur l'immigration, que l'on va

d'ailleurs chiffrer autrement et l'on va peut-être appliquer sur l'IVG médicamenteuse... la loi de 2001. A suivre.

CMU-C : augmentation de 5 % en 2003

- Au 31/12/03 : 4 810 000 bénéficiaires
- La moitié sont des RMistes
- Population jeune avec beaucoup d'enfants
- Devrait augmenter (relèvement du seuil)
- Consommation de soins supérieure de 33 % à celle des autres patients (« près de 90 % à âge et sexe égal ») : dépense hospitalière supérieure et dépense de ville inférieure

Obstacles à la pratique de l'IVG ambulatoire partiellement levés

+(Le Monde-24/07/04) Réf. : 1140 - ETE 04- 32- LM

- Application de la loi du 04 / 07 / 2001
- Actuellement un tiers des IVG médicamenteux mais uniquement en établissement.
- Dorénavant gynécologue (ou généraliste justifiant d'une pratique régulière) et ayant passé convention avec un établissement peut le faire
- Jusqu'à la fin de la 5^e semaine de grossesse
- 5 consultations : 1 d'information, 1 de consentement, 2 de prise de médicaments, 1 de contrôle
- A publier : arrêté de tarification

M. Borloo installe l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration

- Remédier au flou qui prévaut sur les statistiques de l'immigration
- Centraliser, rendre lisibles, proposer, orienter sur les études à commander

[Retour Sommaire Général](#)

Immigration 2003 : hausse de 8.7 % des flux d'entrée contrôlés par l'OMI

- Dispositions des accords franco-algériens et franco-tunisiens (régularisations de situations)
- Rapprochement familial
- Travail : permanents – 13% / saisonniers + 7.6%
- Ces chiffres ne prennent en compte ni les malades ni les demandeurs d'asile

Un « conseil du développement de la vie associative » est créé

- Conserver une forme « paritaire » de gestion entre associations et administrations publiques
- Proposer au ministre des priorités dans l'attribution des subventions pour :
- Actions de formation des bénévoles
- Etudes ou expérience pour le développement de la vie associative
- Il instruira les demandes et donnera son avis
- Le conseil se réunira au moins 2 fois par an

ASH DU 16 JUILLET

(ASH- 16/07/04) Réf. : 1146 – ETE 04 – 32- ASH



Les départements continuent à se battre sur le terrain du RMI, c'est à suivre et cela vous concerne, qu'en sera-t-il sur le terrain de la promotion de la vie associative ?, et une nouvelle instance est créée.

RMI-RMA, départements et financement

- L'ADF réclame le réexamen des coûts
- Rappellent l'engagement de l'Etat de corriger le dispositif de compensation en fonction des comptes de 2004 : augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Problème des « recalculés » : RMI jusqu'en juillet. Demande une « méthode » de travail.

- Demande la mise en place d'un système de péréquation

Vie associative : priorités de M. Lamour

- Meilleure reconnaissance pour le milieu associatif : « favoriser un véritable dialogue civil au service de l'intérêt général » ; réflexion sur la possibilité d'un statut de « déléataire du service public » pour des assoc. d'intérêt général.
- Valorisation de l'activité bénévole : élaboration d'un « passeport du bénévole » à l'étude
- Soutien à l'exercice associatif : « l'exercice du volontariat doit être facilité dans notre pays »

Luc Ferry nommé à la tête du Conseil d'analyse de la société

- Nouvelle instance rattachée à Matignon pour les « **questions sociétales** ».
- « Eclairer les choix politiques du gouvernement » lors des décisions à prendre
- Commandes de Matignon et auto-saisines

ASH DU 23 JUILLET

(ASH- 23/07/04) Réf. : 1150 – ETE 04 – 32- ASH



Cela peut intéresser des jeunes parmi vous, ou de moins jeunes. C'est à savoir.

Les éducateurs de jeunes enfants sur un « marché » très porteur

- Départs à la retraite, augmentation prévisible du nombre de structures d'accueil : c'est le résultat d'une enquête de l'Aforts qui demande le maintien, voire l'accroissement du quota d'étudiants en formation

[Retour Sommaire Général](#)

coup de cœur

L'apport de Michel Foucault au travail social – LIBRE PROPOS de M. Chassériaud

(ASH Mag-07-08/04) Réf. : 1180 – ETE 04 – 33-ASH M



Il s'agit bien d'un point de vue, subjectif, du président de l'Aforts. Aussi avons-nous pris le parti de citer abondamment. Mais il retrace en même temps une grande ligne de force presque historique. Une génération a passé. Alors, vous connaissez tous les termes du débat, c'est sûr mais pourquoi pas se les remémorer en cette rentrée ? Il y a de quoi puiser, avoir envie de relire, pourquoi pas ?

- Michel Foucault est mort il y a 20 ans
- « Son travail sur les grandes institutions **d'enfermement** a fait naître des réflexions sur les fonctions des institutions sociales »
- Le travail social désigne et nomme les personnes déviantes, un discours se construit et à partir de là des pratiques.
- Naissance dans les années 70 du mouvement « anti-institutionnel » : mise en place de lieux de vie, contre-modèles des internats traditionnels
- De même dans le milieu psychiatrique
- **L'assistance**, une autre piste de réflexion. Elle reste une manière d'exclure l'autre en le déqualifiant du jeu des rapports sociaux.
- « Une personne, quelles que soient ses difficultés, peut participer à la création de richesses économiques ou sociales et retrouver un rôle d'acteur qui lui est nécessaire », ce principe se nourrit des analyses de Foucault
- A partir de là se sont créées des réponses innovantes en utilisant la dimension économique comme support (PS, CHRS, etc.)

- Ces expériences ont démontré l'importance de l'innovation dans le travail social et favorisé le droit à l'expérimentation.
- Où en sommes-nous des débats, du sens critique à garder face à toute intervention sociale ?
- « **Il faut admettre aussi que l'idée de punir est sans doute un très mauvais moyen d'empêcher un acte. Mais surtout, il n'en faut pas conclure qu'il vaut mieux prévenir grâce à de solides mécanismes de sécurité : car ce n'est là souvent qu'une façon de multiplier les occasions de punir et de désigner à l'avance les délinquants possibles** » (1981)

Le spectre du contrôle social

(ASH Mag-07-08/04) Réf. : 1181 -ETE 04 - 33-ASH M



Bon décidément pas marrants nos coups de cœur ? Ce n'est pas faux mais quelle meilleure façon de se remettre en jambe que ces historiques, ces points de vue croisés sur ce qui vous occupe. Des jalons, des citations pour se retrouver, s'indigner, s'interroger. Et voilà, vous êtes rentrés.

- « Prévention oui, délation non ! » c'étaient les manifestations du printemps
- **La crainte du contrôle était florissante dans les années 70** : le travail social peut participer de fait au maintien d'un statu quo inégalitaire
- A l'époque beaucoup de professionnels n'estiment avoir de compte à rendre qu'à leur « client ». Pas question non plus de partager l'information.
- Le contexte de l'intervention sociale a changé avec la crise, le chômage. : « Le camp de l'organisation administrative et hiérarchique a pris l'ascendant. Et pour beaucoup de professionnels, il va de soi que le mandat de

l'employeur résume leur place » (« 7.8.9. Vers les états généraux du social »)

- Actuellement la loi précise que l'obligation du secret ne s'applique pas aux professionnels de santé ou d'action sociale informant du caractère dangereux des personnes dont ils savent qu'elles détiennent une arme ou compte en acquérir une, ni à ceux qui dénoncent sévices etc.
- « Dans les années 70 (...) les travailleurs sociaux étaient des patrouilleurs libres à qui on donnait une mission globale dont on savait que, s'ils l'accomplissaient, on en retirerait du bien-être par rebond. Aujourd'hui, ils subissent une réelle pression de la part des pouvoirs publics qui souhaitent de façon quasi explicite qu'ils participent au dispositif de contrôle social » (Pdt tribunal pour enfants Bobigny).
- « Changement de finalité de l'intervention sociale. Notre travail c'est normalement l'aide à la personne pour qu'elle puisse s'intégrer au mieux dans la société. Or, avec les derniers gouvernements, les services sociaux sont placés dans une perspective de maintien de la sécurité. » (ANAS)
- En 1980 la décentralisation a mis les travailleurs sociaux directement au contact des élus locaux. Globalement les craintes de mainmise se sont révélées infondées.
- La réorganisation des services sociaux départementaux autour d'unités territoriales a généré des nouvelles pratiques, notamment de circulation de l'information. C'est une équipe pluridisciplinaire qui est confrontée à la garantie de la confidentialité.
- Dans les années 90, commencent les procès de travailleurs sociaux (affaire Montjoie notamment : condamnation d'éducateurs et de cadres pour non-dénonciation de sévices sur mineur de 15 ans) « La criminalisation du travail social (...) risque de porter un coup d'arrêt au climat de confiance nécessaire entre travailleurs sociaux et usagers » s'inquiète à l'époque la CGT action sociale.

- Sensibilisation croissante de l'opinion publique à la question de la maltraitance des mineurs. Pour le Pdt du tribunal pour enfants de Bobigny « c'est le principal facteur d'évolution du secret et de la confidentialité dans le travail social ». Forte pression. Excessive ? L'ANAS constate une tendance aux « signalements parapluie »
- Alors retour de bâton, tentative de mise au pas ? Les avis sont partagés entre ceux qui pensent que « les intervenants sociaux ont des responsabilités à la hauteur des libertés et des avantages qu'il revendiquent » (tribunal) et ceux qui disent « l'espace d'autonomie des professionnels a été complètement rogné ces dernières années sous couverts de transversalité et d'autres concepts » (7.8.9. etc.)
- « **Aucun travailleur social ne peut éviter le problème de conscience de savoir s'il divulgue une information ou pas. Rien ne peut le protéger de cela. Le travailleur social reste maître de l'information** ». (7.8.9. etc.)
- **Beaucoup de professionnels souhaitent voir émerger des solutions collectives, notamment déontologiques.** Le seul positionnement individuel n'apparaît pas suffisamment protecteur. Un projet de charte est à l'œuvre (7.8.9. etc.)

[Retour Sommaire Général](#)